

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 Janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 janvier à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 09 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence d'Alexandra BUTEL, Maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 7

Nombre de voix pour : 7
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Présents : Alexandra BUTEL, Alain LAURENS, Stéphane PATRAS, Jean-Marie PRAYER, Jean-Louis SERRES, Marie-Paule ROGOU, Jérémy SARRAZIN

Absents Excusés / Pouvoirs : Cécile LAPEYRE,

Secrétaire de séance : Jean-Louis SERRES

Objet : Validation des programmes de travaux de l'ONF – Agnières et St Etienne

Pour rappel, le programme de travaux a pour rôle d'identifier les actions sylvicoles, de voiries, environnementales ou touristiques à réaliser en forêt communale, et ainsi de permettre à la commune d'anticiper son budget.

Une fois que le programme des travaux est arrêté, la commune choisit un prestataire qui sera en charge de les réaliser.

Deux programmes de travaux sont à l'étude (en annexe) :

- Forêt communale de Saint Etienne
- Forêt communale d'Agnières

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** les programmes de travaux proposés par l'ONF comme suit :
 - Forêt communale de Saint Etienne : opérations sur limites et parcellaires,
 - Forêt communale d'Agnières : opérations sur limites et parcellaires,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou publication, en application de l'article R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :*

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 17-01-2025
Publié le : 17-01-2025
Affiché le : 17-01-2025

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,

Alexandra BUTEL



FORÊT COMMUNALE du DÉVOLUY - AGNIÈRES

Office National des Forêts AGENCE TERRITORIALE HAUTES-ALPES UT VEYNES SERRE LARAGNE Rue de la tuilerie 05400 VEYNES Tél :	Destinataire COMMUNE DE LE DEVOLUY Le Pré Mairie 05250 LE DEVOLUY
Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF). Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).	

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE				
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : mise en place de barrière Localisation : 16.u	1,00	U		F
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : mise en place de barrière Localisation : Roc Aurouze au dessus de la joue du loue	1,00	U		F
<input type="checkbox"/> Fourniture et mise en place de panneaux réglementaires (type B0) Localisation : Roc d'Aurouze	1,00	U		I
<input type="checkbox"/> Fourniture et mise en place de panneaux réglementaires (type B0) Localisation : 16.u	1,00	U		I
Sous-total			11 220,00 € HT	
TRAVAUX SYLVICOLES				
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier : entretien des protections individuelles Localisation : 15.u, 16.u, 17.u	1 150,00	U		I
Sous-total			15 610,00 € HT	
OPERATIONS SUR LIMITES ET PARCELLAIRES				
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire : traitement manuel et peinture Localisation : 6.u à réaliser avec le périmètre	0,80	KM		F
<input type="checkbox"/> Création de périmètre : ouverture de layons avec peinture de liserés et placards Localisation : 6.u	0,37	KM		F
Sous-total			3 260,00 € HT	

Total Investissement 17 950,00 € HT	Total Fonctionnement 12 140,00 € HT	Total : 30 090,00 € HT 3 260,00 € HT
---	---	---

(1) : La mention «I-Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.

FORÊT COMMUNALE du DÉVOLUY - AGNIÈRES

Remarques de la Collectivité	
Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF, NASTASIA EYMAR-DAUPHIN Date :	Programme reçu le : Le représentant de la collectivité,

FORÊT COMMUNALE du DÉVOLUY - SAINT-ÉTIENNE

Office National des Forêts AGENCE TERRITORIALE HAUTES-ALPES UT VEYNES SERRE LARAGNE Rue de la tuilerie 05400 VEYNES Tél :	Destinataire COMMUNE DE LE DEVOLUY Le Pré Mairie 05250 LE DEVOLUY
Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF). Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).	

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)	Nature (1)
OPERATIONS SUR LIMITES ET PARCELLAIRES				
<input type="checkbox"/> Création de périmètre : ouverture de layons avec peinture de liserés et placards Localisation : Voir plan dans autres fichiers Création périmètre sur nouveau soumis - HA 14 + HA 15 - Modalités de l'intervention : [SUR plan limites en vert à implanter : peinture de chantier rouge sur le terrain] - Périmètre : un liseré vert (domaniale) ou rouge (communale) sur placard blanc	0,62	KM		F
<input type="checkbox"/> Création de périmètre : ouverture de layons avec peinture de liserés et placards Localisation : Voir plan dans autres fichiers Création périmètre sur nouveau soumis 0868 - Modalités de l'intervention : [SUR plan limites en vert à implanter : peinture de chantier rouge sur le terrain] - Périmètre : un liseré vert (domaniale) ou rouge (communale) sur placard blanc	0,32	KM		F
Sous-total			3 800,00 € HT	

Total Investissement 0,00 € HT	Total Fonctionnement 3 800,00 € HT	Total : 3 800,00 € HT
--	--	------------------------------

(1) : La mention «I-Investissement» et «F-Fonctionnement» est purement indicative. L'affectation budgétaire reste une prérogative du propriétaire dans le respect des textes réglementaires.

Remarques de la Collectivité	
Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF, NASTASIA EYMAR-DAUPHIN Date :	Programme reçu le : Le représentant de la collectivité,

